

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/FH 07/39/9 - Add.1  
Octobre 2007

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Trente-neuvième session

Le Hôtel Hyatt Regency, New Delhi, Inde, du 30 octobre au 4 novembre 2007

### OBSERVATIONS SUR LES PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX ET/OU REVISION DE NORMES EXISTANTES

Soumises par :

Le Costa Rica, la République islamique d'Iran, le Mexique, le Pérou et les Philippines

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

##### RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Critères additionnels proposés pour l'établissement de la priorité des propositions de nouveaux travaux :

1. Travaux complétés et informations disponibles à ce jour sur le sujet.
2. La taille approximative de la population et ou des groupes d'âge/sexe (nombre de pays, etc.) les plus touchés ou les plus à risques d'être touchés par le problème.
3. Urgence du problème.
4. Facilité.

##### PÉROU

Le Pérou remercie l'opportunité qui lui est donnée d'exprimer son avis concernant les informations sollicitées.

Notre pays est intéressé par l'établissement de normes visant à garantir l'innocuité des aliments tout le long de la chaîne. Au niveau industriel, nous considérons la traçabilité des produits comme prioritaire, c'est pourquoi le document « **Avant-projet de principes pour l'application de la traçabilité/traçage des produits au sein des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires** » est selon nous capital.

Par ailleurs, l'élaboration de normes d'intérêt régional est importante en vue de fournir les conseils et le soutien nécessaires aux pays pour améliorer les différents aspects des systèmes de qualité et d'innocuité des aliments.

Parmi ces sujets d'intérêt régional, citons le cas du quinoa et de la coriandre sauvage, entre autres, un sujet qui a été abordé lors de la 15<sup>e</sup> réunion du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Les nouveaux travaux doivent avoir pour objectif d'améliorer la problématique actuelle de l'innocuité des aliments dans la région et de renforcer et promouvoir la surveillance des maladies d'origine alimentaire et les systèmes de contrôle des contaminants dans les aliments, étant entendu que tous les aspects des systèmes nationaux d'innocuité des aliments doivent être renforcés dans le but de faciliter une surveillance intégrée des maladies d'origine alimentaire et un suivi des contaminants dans les aliments.

### **Recommandations**

*Les pays membres peuvent analyser les deux propositions de nouveaux travaux quant à leur exhaustivité et les prioriser.*

### **COSTA RICA**

Le Costa Rica approuve l'ordre du jour provisoire de la réunion du Groupe de travail *Ad hoc* organisée la veille de la 39<sup>e</sup> session de la Commission du Codex sur l'hygiène alimentaire. Par ailleurs, en ce qui concerne les deux propositions de nouveaux travaux, nous pensons qu'elles sont toutes deux bien structurées et qu'elles répondent aux critères définis (Comité) dans la procédure. Notre pays souhaite préciser qu'il considère l'élaboration d'annexes spécifiques pour le Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais comme une priorité. Nous approuvons également les recommandations du Groupe de travail *ad hoc* concernant le gel des projets, jusqu'à ce que les décisions appropriées puissent être prises. Nous considérons, toutefois, qu'avant d'inclure un nouveau travail, il est nécessaire de préparer une liste tenant compte des propositions qui ont été formulées lors de la procédure précédente.

### **RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

Nous sommes d'avis que le *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais* devrait être la priorité absolue en raison des fortes recommandations de la communauté internationale visant à augmenter la consommation de fruits et de légumes et du fait que les statistiques font état d'une augmentation constante de la consommation de fruits et de légumes dans plusieurs pays, imputable en partie à ces recommandations.

### **MEXIQUE**

Nous estimons que, pour l'instant, il est important de ne pas réviser les Codes existants et d'inclure comme priorité :

1. Le Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer, et
1. Les annexes au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais

### **PHILIPPINES**

Nous soutenons la recommandation du groupe de travail *ad hoc* au CCFH de mener de nouveaux travaux sur le Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer, en raison de l'importance de ce produit au niveau commercial et de la contamination par *Vibrio* spp. dans le produit. Des informations sur *Vibrio parahaemolyticus* dans les crevettes de la région ASEAN sont disponibles et peuvent contribuer à l'élaboration du Code. (Projet ASEAN-Australie relatif à la sécurité sanitaire pour renforcer les capacités de l'ASEAN en matière d'évaluation des risques et soutenir des mesures de sécurité sanitaire des aliments, 2006).

**ANNEXE I**

**PROCÉDURE ITÉRATIVE ENTRE LE COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE  
ALIMENTAIRE ET LE GROUPE MIXTE D'EXPERTS FAO/OMS SUR LA CONDUITE DE  
L'ÉVALUATION DES RISQUES MICROBIOLOGIQUES**

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

**Page 7 :**

- 1. Maintien de tous les paragraphes**
- 2. Dernier paragraphe, ligne 1 :**  
Supprimer les termes « mettre fin » puisque le problème peut persister et qu'il faudrait alors intervenir.

**PIÈCE JOINTE 1**

**CODE D'USAGES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE POUR VIBRIO SPP. DANS LES FRUITS DE  
MER**

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

**page 10, dernière partie – Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex :**

La première ligne renvoie à six objectifs stratégiques du Codex alors que seuls cinq objectifs sont décrits par la suite. Il conviendrait d'insérer le dernier objectif manquant.

*Observation générale concernant les Pièces jointes 1 et 2 : le libellé des intitulés des six objectifs stratégiques du Codex varie d'une pièce jointe à l'autre. Il serait préférable d'utiliser un seul et même libellé pour éviter toute confusion et ce, même si la description de chaque objectif diffère, comme il se doit.*

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

**PIÈCE JOINTE 4. Compte tenu des faits, nous recommandons l'ordre de priorité ci-après :**

<b>Priorité selon le tableau</b>	<b>Notre recommandation</b>
<b>1</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>1</b>
<b>5</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>7</b>
<b>8</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>3</b>
<b>10</b>	<b>12</b>
<b>11</b>	<b>4</b>
<b>12</b>	<b>5</b>